

Bulletin Bédouin

2017, n° 80

décembre 2017

Sommaire :

- Edito
- Compte rendus des Conseils Municipaux
- Informations Mairie
- Informations pratiques
- Du côté des associations : les événements
- Etat civil
- Agenda 2018

Edito :

Tournons la page 2017....

En cette période de fêtes où tout est illuminé, enguirlandé, je m'oblige à une pause pour vous souhaiter, très sincèrement, de joyeuses fêtes, mais très vite, le temps me rattrape pour me ramener aux réalités du moment, avec son cortège de difficultés à résoudre, de dossiers à clore ou de projets à mettre sur les rails (et ils ne manquent pas).

Les difficultés viennent, parfois du climat, avec l'hiver qui s'installe tout doucement et les inévitables désagréments qu'ils occasionnent, mais j'en appelle à la responsabilité de chacun, pour que tout se passe pour le mieux et du côté municipal, croyez bien que nos agents font le maximum avec les moyens qui sont les leurs. Les difficultés se retrouvent aussi dans l'organisation administrative de notre pays, toujours plus complexe, avec son lot de contraintes et de normes, sans cesse croissantes, ou de situations inextricables que l'on peut avoir du mal à résoudre (nous n'avons pas de baguette magique !!!).

Mais il y a plus grave, car en écrivant ces quelques lignes, je ne peux m'empêcher d'avoir une pensée pour tous ceux qui sont touchés par la maladie, l'isolement, les difficultés de tout ordre ou qui ont perdu un être cher et cette année a été encore terrible pour de trop nombreuses personnes.

Le temps passe et les années défilent, sans que l'on puisse vraiment s'attarder sur ce qui s'est passé derrière nous, mais quand une nouvelle année s'annonce, on espère toujours qu'elle sera meilleure que celle qui vient de s'écouler.

Des changements majeurs intervenus en 2017, avec l'élection d'un nouveau Président de la République, un nouveau gouvernement et un nouveau Parlement nous imposent des adaptations dans notre vie quotidienne.

Des bouleversements nous en avons connus au niveau intercommunal, avec le regroupement de nos communautés de communes et, pour le vivre au quotidien, il est synonyme d'une perte de repères, toujours difficile à accepter, car il faut y trouver sa place, pour continuer à défendre notre commune dans cet ensemble à plus grande échelle.

Et ouvrons la page 2018.

Comme vous avez déjà pu le constater, nous allons devoir vivre une grande partie de l'année, avec un chantier au cœur du village, avec son lot de désagréments pour un certain nombre d'entre nous et, en premier lieu les acteurs de l'école, que je remercie d'avance pour les adaptations que cela impose et leur patience.

Pour ce je ne peux pas vous dire en quelques lignes, je vous le réserve pour les traditionnels vœux de la Municipalité qui auront lieu le

**Dimanche 7 janvier 2018, à 11 h
à la salle Polyvalente**

Vous êtes tous cordialement invités à venir échanger dans un bon moment de convivialité en musique, avec l'Eveil.

« Gardons confiance en
l'avenir »

Bruno GOUJET





Réunion du Conseil Municipal du 25 octobre 2017

Dans ce numéro :

Compte rendu Conseil Municipal du 25/10/2017	2 3 4
Compte rendu Conseil Municipal du 06/12/2017	5 6 7 8 9 10 11
Informations Mairie	12 13 14
Informations pratiques	15
Du côté des associations	16 17 18 19 20 21
Agenda	22

Excusée : Géraldine Obriot (pouvoir donné à Bruno Goujet)

Secrétaire de séance : Florent Imbert

► Validation du compte-rendu de la précédente séance du Conseil Municipal :

Le compte-rendu de réunion du Conseil Municipal du 20 septembre 2017 a été mis à disposition de l'ensemble des élus municipaux et, sans remarques ou observations, le Conseil valide ce document.

► Compte-rendu des délégations du Maire :

- Monsieur le Maire nous informe de la signature d'un devis avec l'entreprise SMC Journet pour le changement définitif des clés des bâtiments communaux (salle polyvalente et Maison des Associations) pour un montant de 684 € H.T faisant suite au vol des clés.
- Monsieur le Maire nous informe de la signature d'un devis de 540 € H.T avec l'entreprise Prost Christian pour l'ouverture d'un portillon à l'école (sur le côté rue de l'Eglise) afin de sécuriser, au maximum, l'entrée et la sortie des enfants de l'école (en contournant le bâtiment de la Maison des Associations), pendant la durée du chantier de construction de la Halle-Préau.
- Monsieur le Maire nous informe de la signature d'un devis avec l'entreprise ALMM de Ste Foy l'Argentière, pour l'achat d'un désherbeur mécanique pour un montant de 3 688 € T.T.C.

► Délibération : acquisition bâtiment bar restaurant (Dutel - Libercier) :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la volonté d'acquérir le bâtiment du bar restaurant. Il informe que les propriétaires ont accepté notre proposition de 48 000 €, auxquels s'ajouteront les frais de notaire pris en charge par la commune. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer l'acte authentique d'achat, ainsi que toutes les pièces nécessaires à la bonne conclusion de cette affaire (notamment l'éventuelle signature d'un compromis). En accord avec les vendeurs, la rédaction de l'acte sera établi par l'office notarial Cachard-Berger de Saint Laurent de Chamousset.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions.

► Délibération : financement bâtiment bar restaurant (emprunt) :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les projets de financement, établi par la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes et le Crédit Agricole Centre-Est. Après présentation et débat, il est proposé de réaliser un emprunt de 50 000 € auprès du Crédit Agricole Centre-Est sur une durée de 12 ans au taux d'intérêt fixe de 1,19 %, pour un remboursement de 1 119,36 € par trimestre (soit 373,12 € par mois : montant équivalent au loyer payé actuellement). Les frais de dossier s'élèveront à 100 €.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le financement de cette acquisition par un emprunt et autorise Monsieur le Maire à signer seul le contrat réglant les conditions de cet emprunt et la demande de réalisation de fonds, avec le Crédit Agricole Centre-Est.



Réunion du Conseil Municipal du 25 octobre 2017

Dans ce numéro :

Compte rendu
Conseil
Municipal du
25/10/2017

2
3
4

Compte rendu
Conseil
Municipal du
06/12/2017

5
6
7
8
9
10
11

Informations
Mairie

12
13
14

Informations
pratiques

15

Du côté des
associations

16
17
18
19
20
21

Agenda

22

► Délibération : demande subvention FISAC (bar-restaurant) :

Cette délibération a été reportée, faute de pouvoir constituer un dossier dans des délais très courts.

Après une visite des locaux avec un économiste de la construction, il s'avère indispensable de choisir une maîtrise d'œuvre pour, faire un relevé d'état des lieux, définir les besoins et la nature des travaux à effectuer. Prenant acte de ces nouvelles contraintes, Monsieur le Maire propose de faire réaliser deux devis d'architecte avant de pouvoir faire appel à des entreprises pour réaliser ces travaux. Ces éléments nous permettront de constituer un dossier de demande de subvention auprès du FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) sur la prochaine enveloppe de crédit.

Le Conseil Municipal acte ces propositions à l'unanimité.

► Délibération : extension périmètre CCMDL (Ste Catherine) :

Monsieur le Maire nous informe que la CCMDL a approuvé la demande de la commune de Sainte Catherine de rejoindre notre communauté. Pour valider cette décision, il est nécessaire que chaque commune membre délibère en son sein.

Après exposé des conditions d'entrée de Sainte Catherine, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'adhésion de cette commune à la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais à partir du 1^{er} janvier 2018 et approuve le principe d'un pacte financier à passer avec la Communauté de Communes du Pays Mornantais ayant pour objectifs la neutralité financière pour la COPAMO et la continuité du service public pour les habitants.

Par ailleurs, et, pour information, il est acté que la commune de Brussieu ne quittera pas la CCMDL, faute d'une délibération, en tous points, concordante avec celle de la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle (CCPA), à laquelle la commune de Brussieu avait fait sa demande d'entrée.

► Halle-Préau : point / marché public et démarrage chantier, point / financements obtenus :

Monsieur le Maire nous informe de la signature du marché public avec les entreprises retenues le lundi 16 octobre. Des réunions de préparation de chantier auront lieu dans les prochains jours pour un démarrage des travaux prévu le 17 novembre. En l'état actuel des choses, avant choix des options possibles ou avenants à signer (notamment avec l'architecte), le coût global de cet investissement s'élève à 491 000 € (toutes options incluses).

Monsieur le Maire nous rappelle les financements extérieurs obtenus à ce jour, s'élevant globalement à 272 494 € auxquels il conviendra d'ajouter la subvention de la Région (*depuis cette séance, un montant de 15 000 € nous a été attribué pour lequel nous attendons une confirmation écrite*).



Réunion du Conseil Municipal du 25 octobre 2017

Dans ce numéro :

Compte rendu	2
Conseil	3
Municipal du	4
25/10/2017	
	5
Compte rendu	6
Conseil	7
Municipal du	8
06/12/2017	9
	10
	11
Informations	12
Mairie	13
	14
Informations	15
pratiques	
	16
	17
Du côté des	18
associations	19
	20
	21
Agenda	22

► Ressources humaines : recrutements (nettoyage des bâtiments communaux, recensement) :

Monsieur le Maire rappelle la recherche d'un agent technique pour le nettoyage des bâtiments communaux. Les candidats (au nombre de 4) vont être rencontrés, très prochainement, pour un entretien d'embauche et une décision sera prise rapidement.

Pour le recensement de la population programmé en 2018, qui s'étalera sur la période du 17 janvier au 18 février, un coordonateur communal et des agents recenseurs devront être nommés.

Avec les agents communaux actuels et futurs, il existe plusieurs possibilités, qu'ils restent toutefois à confirmer.

► Bâtiments : utilisation salle des sociétés et travaux, subvention CAF :

- Salle des sociétés : Michel Rampon rappelle la mise à disposition potentielle de la salle des sociétés au Relais Assistantes Maternelles. Il évoque la nécessité de faire quelques travaux pour permettre un meilleur accueil. Il informe la possibilité d'obtenir une subvention auprès de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) pour la réalisation de ces travaux et un contact a été pris, notamment auprès des services communautaires, qui gère la compétence de la Petite Enfance. D'ores et déjà, des devis ont été demandés pour des travaux de reprise de placo-plâtre, peinture et revêtement de sol.

- Logement de la cure : Michel Rampon rappelle qu'un appartement de la cure est libre mais qu'il nous appartient au préalable de réaliser des travaux concernant le remplacement d'un revêtement de sol usagé dans une pièce et la rénovation de la cage d'escalier. Des devis sont présentés, d'autres sont à venir.

- Bâtiment Dupeuble : Monsieur le Maire évoque la possibilité de mettre en vente ce bâtiment. En effet, compte-tenu des différents projets en cours, il s'avère difficile de réaliser des travaux de réhabilitation dans ce bâtiment. En conséquence, Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur la mise en vente de celui-ci. Le Conseil Municipal accepte de continuer cette réflexion et autorise le Maire à contacter une ou plusieurs agences immobilières, pour faire évaluer la valeur de ce bien.

► Questions diverses :

- Caserne des pompiers : Avant le dépôt du permis de construire (attendu pour la fin du mois de novembre), Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal sur la couleur des façades et des menuiseries extérieures du bâtiment.

- Convention d'échange de matériels : Un travail est en cours pour l'écriture d'une convention avec la commune de Montrottier pour l'échange de matériels dans le but d'optimiser l'utilisation de nos équipements respectifs.

- Solidarités Actives : Une prochaine réunion intercommunale devra décider de l'extension du CIAS (ex. Chamousset-en-Lyonnais) à l'ensemble des communes composant la CCMDL ou l'arrêt du fonctionnement du CIAS. Une décision doit être prise avant le 1^{er} janvier 2019.

- Culture : Un compte-rendu est fait de la dernière réunion de la commission Culture de la CCMDL rappelant l'importance des ressources multimédia sur le site de Saint Clément les Places et la possibilité offerte à l'ensemble de la population de bénéficier de ces équipements.

- Sport : Une revue pour remercier tous les bénévoles ayant œuvré à la réussite du Challenge VTT Route Eric Favre aura lieu le vendredi 10 Novembre.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mercredi 6 décembre 2017.



Réunion du Conseil Municipal du 06 décembre 2017

Secrétaire de séance : Stéphane Rimaud

Dans ce numéro :

Compte rendu Conseil Municipal du 25/10/2017	2 3 4
Compte rendu Conseil Municipal du 06/12/2017	5 6 7 8 9 10 11
Informations Mairie	12 13 14
Informations pratiques	15
Du côté des associations	16 17 18 19 20 21
Agenda	22

► Validation du compte-rendu de la précédente séance du Conseil Municipal :

Le compte-rendu de réunion du Conseil Municipal du 25 octobre 2017 a été mis à disposition de l'ensemble des élus municipaux et, sans remarques ou observations, le Conseil valide ce document.

► Compte-rendu des délégations du Maire :

- Monsieur le Maire nous informe de l'installation d'un attelage pour le camion communal par le garage Michaud pour un montant de 430 € HT.
- Monsieur le Maire nous informe de l'achat de filets à neige pour un montant de 4 308 € TTC, auxquels il faut ajouter l'achat d'accessoires (fers, cordes, etc...) pour la fabrication de piquets et l'installation sur les différents sites, ainsi que l'achat d'un poste à souder pour un montant de 313,68 € TTC.
- Monsieur le Maire nous informe de l'achat de matériels portatifs de désherbage pour un montant de 310,32 € TTC.
- Monsieur le Maire nous informe de la réparation du lave-vaisselle de la salle polyvalente pour un montant de 1 015,20 € TTC.
- Monsieur le Maire nous informe de l'achat de pinces micros pour compléter le matériel de sonorisation pour un montant de 48 € ttc et du renouvellement de matériel informatique pour la bibliothèque (routeur, souris) pour un montant de 82,34 € TTC.
- Monsieur le Maire nous informe de la signature d'un devis auprès de l'entreprise Courbière pour le changement de revêtement de sol d'un appartement de la Cure pour un montant de 506,34 € TTC.

► Délibération pour modification de l'acte constitutif de la régie de recettes :

Ce point a été rajouté à l'ordre du jour à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle la nécessité d'une régie de recettes, permettant d'encaisser les produits de location de salles, de droits de place et vente de matériels divers, notamment en numéraire, contre remise d'une quittance manuelle.

A la demande du comptable public, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider une nouvelle rédaction de l'acte constitutif de cette régie de recettes, prenant en compte l'évolution de la réglementation en la matière.

Prenant acte de cette nécessité et vu l'avis conforme du comptable public assignataire, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ces modifications.

► Délibération pour actualisation de la convention déneigement :

Daniel Vermare, adjoint en charge de la voirie, rappelle qu'une convention a été signée entre la Mairie et Mr Daniel Notin, exploitant agricole, pour réaliser des travaux de déneigement sur le territoire communal.

Compte tenu de la variation des indices de revalorisation, qui ont été prévus et définis antérieurement, la commission voirie propose une augmentation du tarif de cette convention, pour passer le coût horaire de 50,50 à 52,50 € HT. Le Conseil Municipal accepte cette proposition, à l'unanimité.



Réunion du Conseil Municipal du 06 décembre 2017

Dans ce numéro :

Compte rendu Conseil Municipal du 25/10/2017	2 3 4
Compte rendu Conseil Municipal du 06/12/2017	5 6 7 8 9 10 11
Informations Mairie	12 13 14
Informations pratiques	15
Du côté des associations	16 17 18 19 20 21
Agenda	22

► Délibération pour réduction de temps travail agents communaux :

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la proposition de diminution du temps de travail d'un poste d'adjoint administratif sur la commune. En effet, il explique que suite au licenciement pour inaptitude physique de Catherine Bourget, le poste a été ré-aménagé et les fonctions revues.

Pour faire suite à plusieurs contrats à durée déterminée, le poste de responsable de l'Agence Postale Communale, occupé par Colette Perret sera pérennisé et fera l'objet d'une signature d'un contrat à durée indéterminée à compter du 1^{er} janvier 2018 pour un temps de travail hebdomadaire de 15 heures (16,5h antérieurement). Les plages horaires d'ouverture au public seront adaptées et élargies, dès que possible. Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition.

Monsieur le Maire nous informe de l'embauche d'un agent d'entretien depuis le 27 novembre 2017, pour remplacement de Danielle Notin (démissionnaire), en la personne d'Angélique Bissardon pour un temps hebdomadaire de 12 heures.

Cette embauche s'est faite en contrat à durée déterminée. Après avis de la CTP (Commission Technique Paritaire), il devrait être transformé en CDI, si possible à compter du 1^{er} février 2018. Le temps de travail de l'agent d'entretien a été réduit, en passant de 16,5 à 12 h par semaine, en raison d'une réorganisation et du transfert d'une partie des tâches de nettoyage (locaux du bâtiment mairie) à Brigitte Collomb, à raison d'un temps hebdomadaire de 2,5 heures. Le Conseil prend acte de cette décision, étant entendu qu'une nouvelle délibération sera prise après l'avis de la CTP.

► Délibération pour avenant à la convention CDG69 (médecine préventive) :

Monsieur le Maire nous informe d'un avenant à signer avec le Centre de Gestion (CDG69) concernant la médecine préventive. Cet avenant concerne une augmentation du taux applicable sur la masse salariale qui passe de 0,36 à 0,37 %. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

► Délibération pour convention de partenariat (réseau des bibliothèques) :

Monsieur le Maire nous informe de la mise en place d'une convention de partenariat avec la CCMDL pour permettre la mise en place d'un réseau des bibliothèques, comprenant l'acquisition d'un logiciel commun (DECALOG), avec sa mise en place et la maintenance, ainsi que le recrutement d'un coordinateur chargé d'accompagner les bibliothécaires et animer le réseau. Le coordinateur a été recruté le 12 juin et le logiciel est en service depuis le 27 juin.

Par cette convention, la commune s'engage à contribuer au paiement du logiciel (106,01 € en une seule fois), à payer la maintenance et la coordination pour l'année 2017 (210,61 € au prorata de l'année) et le paiement d'une contribution provisionnelle de 378,68 € pour l'année 2018, qui fera l'objet d'une nouvelle délibération en fonction des attributions de subventions et du coût réel du service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la convention, avec ces objectifs et engagements et autorise le Maire à la signer.



Réunion du Conseil Municipal du 06 décembre 2017

Dans ce numéro :

Compte rendu
Conseil
Municipal du
25/10/2017

Compte rendu
Conseil
Municipal du
06/12/2017

Informations
Mairie

Informations
pratiques

Du côté des
associations

Agenda

► Délibération pour fixation des tarifs de location des salles pour 2018 :

Constatant l'évolution des indices du coût de la construction, Monsieur le Maire propose d'augmenter les tarifs de location de la salle polyvalente et de la salle de la cantine et, compte-tenu des moindres services rendus par la salle de cinéma, il propose la baisse du tarif de location de cette salle.

Il précise que l'ensemble de ces tarifs n'ont pas évolué depuis le 1^{er} janvier 2013.

Le Conseil Municipal approuve à la majorité (11 voix pour, 1 abstention) les nouveaux tarifs de location pour l'année 2018 présentés ci-dessous.

	Tarifs 2018
Salle de la cantine	86 €
Supplément pour utilisation le lendemain	43 €
Salle de cinéma	60 €
Supplément pour utilisation le lendemain	30 €

	Associations adhérentes au Comité	Particuliers de la Commune	Personnes de l'extérieur	Jeunes de la Commune 18 – 20 ans
Location de la salle polyvalente pour les bals publics payants	350 €	Non louée	Non louée	Non louée
Location de la salle polyvalente seule avec utilisation du frigo	60 €	155 €	240 €	75 €
Location de la salle polyvalente avec la cuisine (+ une recharge de gaz)	60 €	240 €	365 €	120 €

Le supplément de tarif pour l'utilisation de la salle polyvalente jusqu'au lendemain est de 120 €. Le montant de la caution reste fixée à 200 €.

► Délibération pour fixation des tarifs des concessions cimetière pour 2018 :

Constatant l'évolution des indices du coût de la construction et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à la majorité (9 voix pour, 3 abstentions), de l'augmentation des tarifs des concessions trentenaires au cimetière qui seront applicables à compter du 01/01/2018.

Il précise que les tarifs n'ont pas évolué depuis le 1^{er} janvier 2014.

Columbarium	Achat
Case funéraire trentenaire (2 personnes)	410 €
Jardin du souvenir (dispersion des cendres)	125 €



Réunion du Conseil Municipal du 06 décembre 2017

Dans ce numéro :

Compte rendu
Conseil
Municipal du
25/10/2017

Compte rendu
Conseil
Municipal du
06/12/2017

Informations
Mairie

Informations
pratiques

Du côté des
associations

Agenda

	Achat	Renouvellement
Concession simple	615 €	175 €
Concession double	870 €	295 €
Concession simple avec ré hausse	715 €	175 €
Concession double avec ré hausse	1 010 €	295 €

► Délibération tarifs cantine au 01/01/2018 :

La commission communale -école et cantine- s'est réunie afin de travailler sur l'actualisation du prix des repas cantine, pour la fin de l'année scolaire en cours, qui n'a pas évolué depuis le 01/09/2016. Elle nous présente le coût de revient alimentaire pour un repas (1,87 € en 2015/2016, 2,39 € en 2016/2017), ainsi que le nombre de repas distribués (4 781 en 2016/2017).

Au vu des prix moyens pratiqués sur l'ensemble des communes du canton et compte tenu de l'analyse faite sur l'ensemble des coûts, Monsieur le Maire propose d'augmenter le prix des repas enfants en passant de 4,00 € à 4,10 €. Le tarif des repas adultes est fixée à 4,60 €.

Après débat et vote, le Conseil Municipal accepte, à la majorité (11 voix pour, 1 abstention), ces nouveaux tarifs de repas applicables à partir du 1^{er} janvier 2018.

► Délibération pour fixation du forfait communal école (convention OGEC) :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la convention annuelle établie entre l'OGEC et la Mairie. Cette convention a pour but de définir les conditions de financement des dépenses de fonctionnement de l'école.

Après présentation du budget prévisionnel fourni par l'OGEC, Monsieur le Maire ouvre le débat et demande à l'assemblée de se prononcer afin de fixer le forfait communal. A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal fixe le forfait communal, pour l'année scolaire 2017/2018, à 475 € par enfant. Ce qui représente un montant de subvention annuelle de 38 475 € pour 81 élèves présents à la rentrée.

► Délibération pour transfert de la compétence GEMAPI à la CCMDL :

Monsieur le Maire nous informe qu'au 1^{er} janvier 2018, les compétences GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) vont être transférées à la CCMDL, conformément aux lois MAPTAM et NOTRe. Cette compétence est déjà exercée par le SMAELT et le SYRIBT pour lesquels la Communauté de Communes est déjà adhérente. Pour couvrir l'ensemble du nouveau territoire communautaire, il convient que la CCMDL adhère à 3 nouveaux syndicats, à savoir : le SMAGGA (Syndicat de Mise en valeur, d'Aménagement et de Gestion du bassin du Garon), le SAGYRC (Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières), et le SIGR (Syndicat Intercommunal du Gier Rhodanien).

Après avoir entendu ces explications, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le transfert de compétence et l'adhésion aux dits syndicats.



Réunion du Conseil Municipal du 06 décembre 2017

Dans ce numéro :

Compte rendu Conseil Municipal du 25/10/2017	2 3 4
Compte rendu Conseil Municipal du 06/12/2017	5 6 7 8 9 10 11
Informations Mairie	12 13 14
Informations pratiques	15
Du côté des associations	16 17 18 19 20 21
Agenda	22

► Délibération pour acceptation de subvention (amendes police) :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération prise en date du 26 juin dernier sollicitant le Conseil Général pour l'octroi d'une subvention dans le cadre de la répartition, qui lui incombe, du produit des Amendes de Police, pour la création d'un parking temporaire sur le terrain Demare, l'achat de panneau signalétique pour annoncer les perturbations de trafic, en amont et en aval de notre territoire lors de manifestations sur la place et rues du village et la réfection de passages piétons dans le bourg. Il précise qu'il convient de prendre l'engagement de réaliser lesdits travaux et d'accepter la subvention au titre des amendes de police qui nous a été attribuée pour un montant de 3 600,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, cette subvention et décide de programmer ces travaux. *(une partie de ces travaux sont déjà réalisés).*

► Délibération pour mise à jour des linéaires de voirie (VC, chemins ruraux) :

Dans le cadre de la réattribution de l'ensemble de la voirie communale à la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais, Daniel Vermare nous indique qu'il nous a été demandé de procéder à une nouvelle mesure des linéaires de voiries. Ce travail nous a permis de constater un écart conséquent avec les valeurs que nous transmettions antérieurement au service de l'Etat, notamment pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Au terme de cet important travail, Monsieur le Maire propose de rétablir les bonnes valeurs, à savoir : 31 894 mètres de voiries communales (comprenant 1 913 mètres non goudronnés), 14 276 mètres de chemins ruraux et 3 400 m² de places et parkings publics.

Prenant acte de ces modifications, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, cette proposition.

► Délibération pour fiscalisation des participations SIVOS, SIEMLY et SYDER :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la participation communale au SIVOS du collège de Sainte Foy l'Argentière d'un montant de 161,38 € pour l'année 2018, soit assurée comme par le passé, par recouvrement direct sur les contribuables. Pour l'année scolaire 2017-2018, huit élèves de la commune sont scolarisés au collège. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le montant de la contribution au Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais (SIEMLY) qui s'élève à 1 839,00 € pour l'année 2018, soit 3 € par habitant (2,60 € en 2017). Comme pour les années antérieures, il propose que cette participation soit assurée par recouvrement direct sur les contribuables. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

En l'absence des montants relatifs au Syndicat Intercommunal d'Electricité (pour l'éclairage public et, le conseil en énergie partagé), la décision concernant le SYDER est reportée à une prochaine réunion du Conseil Municipal.



Réunion du Conseil Municipal du 06 décembre 2017

Dans ce numéro :

Compte rendu Conseil Municipal du 25/10/2017	2 3 4
Compte rendu Conseil Municipal du 06/12/2017	5 6 7 8 9 10 11
Informations Mairie	12 13 14
Informations pratiques	15
Du côté des associations	16 17 18 19 20 21
Agenda	22

► Délibération pour désignation d'un coordinateur et d'agents recenseurs pour le recensement de la population en 2018:

Monsieur le Maire nous rappelle que le recensement de la population aura lieu sur la période du 17 janvier au 18 février 2018. Pour ce faire, il nous faut désigner un coordinateur et des agents recenseurs pour les 2 secteurs distincts identifiés pour notre territoire.

Monsieur le Maire propose Colette Perret (coordinatrice) et deux agents recenseurs : Angélique Bissardon et Michel Marjollet. Le Conseil Municipal accepte cette proposition, à l'unanimité et donne délégation à Monsieur le Maire pour préciser, par arrêtés, les modalités administratives et financières relatives à ces missions temporaires.

► Délibération : motion pour l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la motion sur « l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité », adoptée au Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France du 30 septembre et 1^{er} octobre 2017 à Poullan-sur-Mer (29).

Après lecture, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette motion et s'associe solidairement à la démarche de l'Association des maires ruraux de France en faveur d'une loi-cadre « commune et ruralité ».

► Questions diverses :

- Bar-restaurant : Consécutivement à l'achat du local commercial (*la signature de l'acte notarié est prévue le 22/12/2017*), il est nécessaire d'entreprendre des travaux de rénovation, d'aménagements et de mises aux normes. Tel que nous l'avions décidé lors de la précédente réunion, 2 architectes locaux ont été contactés et ont visité les locaux.
Après examen et débat sur les 2 propositions de maîtrise d'œuvre que nous avons reçu, c'est la Sté d'architecture Sébastien Choulet de Longessaigne qui a été retenu, pour réaliser, dans un premier temps, un état des lieux et un avant projet.
En conséquence, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer un devis d'honoraires s'élevant à 4 795 € HT.
- Distribution des sacs poubelles : Sur proposition de Daniel Vermare, il est décidé de répartir la distribution aux usagers sur 2 demies journées, à savoir :
 - Le vendredi 19 janvier 2018 de 16h15 à 19h
 - Le samedi 20 janvier 2018 de 9h00 à 12h.
- Rencontre Elus-Agents communaux : A l'occasion des fêtes de fin d'année, la rencontre traditionnelle (*qui a lieu tous les 2 ans*) avec les agents sera organisée autour d'un repas, le vendredi 2 février 2018.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mercredi 10 janvier 2018



Informations mairie

Dans ce numéro :

Compte rendu
Conseil
Municipal du
25/10/2017

2
3
4

Compte rendu
Conseil
Municipal du
06/12/2017

5
6
7
8
9
10
11

Informations
Mairie

12
13
14

Informations
pratiques

15

Du côté des
associations

16
17
18
19
20
21

Agenda

22

Madame, Monsieur,



Cette année, vous allez être recensé (e).
Le recensement se déroulera **du 18 janvier au 17 février 2018**. Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera muni d'une carte officielle et tenu au secret professionnel. Nous vous remercions de lui réserver le meilleur accueil.

Il vous indiquera comment participer au recensement, car vous aurez le choix de répondre sur les questionnaires papier qu'il vous remettra ou répondre en ligne sur www.le-recensement-et-moi.fr, avec les identifiants qui vous seront transmis.

Le recensement permet de déterminer la population officielle de votre commune et de ces chiffres découle, entre autres, la participation de l'Etat à son budget au travers de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Votre participation est essentielle et obligatoire.

DISTRIBUTION DES SACS POUBELLES

Le vendredi 19 janvier 2018 de 16h15 à 19 h
Le samedi 20 janvier 2018 de 9h à 12h



AU LOCAL VOIRIE



FETE DE LA SAINTE BARBE

Les Sapeurs Pompiers du casernement de Montrottier
invitent la population

le samedi 20 janvier 2018 à 19h
à la salle polyvalente de Longessaigne

Diplômes, grades et médailles seront remis à l'occasion de cette cérémonie, qui sera clôturée par le verre de l'amitié.



Informations mairie



Maison de Services Au Public « Nord »

122 Avenue des quatre cantons
69930 St Laurent de Chamousset

Tél : 04 74 26 50 78

msap69930@cc-mdl.fr

Horaires d'ouverture :

le Lundi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

du Mardi au Vendredi de 8h30 à 12h30

et sur RDV uniquement : du mardi au jeudi de 13h30 à 17h30



Dans ce numéro :

Compte rendu
Conseil
Municipal du
25/10/2017

2
3
4

Compte rendu
Conseil
Municipal du
06/12/2017

5
6
7
8
9
10
11

Informations
Mairie

12
13
14

Informations
pratiques

15

Du côté des
associations

16
17
18
19
20
21

Agenda

22

- Accueil et information concernant vos démarches de la vie quotidienne
- Accompagnement aux démarches administratives, recherches d'emploi, navigation internet...
- Espace public numérique avec 5 ordinateurs en libre-service avec accès internet
- Mise à disposition d'un téléphone, scanner, imprimante.

Vous pourrez également rencontrer nos différents partenaires :

EMPLOI

Mission Locale

Accueil des jeunes de 16 à 26 ans

Le matin : Lundi, mardi, jeudi

Sur RDV ☎ 04 74 05 00 30

Solidarités Nouvelles

face au Chômage (SNC)

Le 4^{ème} vendredi du mois,

de 9h30 à 11h30

OU sur RDV ☎ 06 79 31 13 15

Suivi des bénéficiaires RSA

Centre socio culturel des

Hauts du Lyonnais

Uniquement sur RDV

ADMINISTRATIONS (Par Visio-guichet)

CAF du Rhône

Tous les mardis

de 9h à 10h30

Sur rendez-vous

☎ 04 74 26 50 78

CPAM (Sécurité Sociale)

Tous les jeudis

de 9 h à 12h

Sans rendez-vous

MSA Ain-Rhône

Tous les vendredis

de 9h à 12 h

Sans rendez-vous

ET AUSSI ...

Bureau Information Jeunesse

Accueil premier niveau Orientation

Logiciel Inforizon et documentation IJ

Accompagnement à la recherche de stage

Accompagnement à la réalisation de CV/LM

 Suivez-nous : BIJ CCMDL

Relais Particulier Emploi

Information sur l'emploi à domicile

Accompagnement du particulier employeur

Partenariat avec la FEPEM

Point Info Santé

Dans le hall d'entrée

Documentation

Kit santé

Planning Familial 69

Info et entretien

RDV au 06 41 32 56 44

CyberBase

Ateliers numériques gratuits

Administrations en ligne

Recherche d'emploi en ligne

Permanence gratuite Avocat

Dès 2018

Sur RDV ☎ 04 74 26 50 78



Informations mairie

Aide aux entreprises artisanales et commerciales

Dans ce numéro :

Compte rendu
Conseil
Municipal du
25/10/2017

2
3
4

La Communauté de communes des Monts du Lyonnais porte une nouvelle opération de développement du commerce et de l'artisanat en partenariat avec l'Etat, les Chambres des Métiers et de l'Artisanat du Rhône et de la Loire, la Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon Métropole St Etienne Roanne et OSER. Commerçants-artisans, des actions pour vous :

Démarche Qualité Points de vente

8 commerçants avec vitrine pourront bénéficier d'un accompagnement sur mesure pendant 1 an.

Au programme : 1 client mystère, 16h de coaching individuel, 3 sessions collectives sur une thématique avec les autres commerçants engagés.

Coût pour l'entreprise : 500€ HT (400€ HT pour les adhérents OSER, CEML, GELF, Marque collective)

Inscriptions ouvertes. Nombre de places limité.

Compte rendu
Conseil
Municipal du
06/12/2017

5
6
7
8
9

Transmission-reprise

Vous portez un projet de reconversion professionnelle ou vous avez plus de 55 ans : cette action est faite pour vous.

Au programme : entretiens avec des professionnels de la transmission pour anticiper la cession et avoir les clés pour réussir cette étape cruciale, diagnostics de votre entreprise, rencontres de futurs repreneurs.

Informations
Mairie

12
13
14

Subventions aux entreprises artisanales et commerciales

Des subventions pour cofinancer vos projets de création/reprise ou développement : travaux et aménagements des locaux, achat de matériel professionnel, ou encore création de site internet de vente en ligne.

Pour prétendre à cette aide, votre entreprise doit remplir les conditions suivantes :

- Inscrites au Répertoire des Métiers et/ou au Registre du Commerce et des Sociétés
- Clientèle de particuliers
- Moins de 10 salariés équivalents temps plein (ETP)
- Chiffre d'affaires annuel < 1M€ HT
- Avoir une surface de vente inférieure à 300 m²

Du côté des
associations

16
17
18
19
20
21

L'aide est de 20% pour une dépense comprise entre 5 000 € HT et 50 000 € HT (soit entre 1 000 € et 10 000 € de subvention).

A noter :

- Toute dépenses engagée (devis signé, bon de commande signé, etc.) avant la date d'accusé de réception de dossier complet rend la demande irrecevable.
- Le dépôt d'une demande de subvention et la notification d'un accusé de réception de dossier complet ne valent pas promesse de subventions.

Agenda

22

Des actions complémentaires sont prévues en 2018 : Démarche Qualité Artisans, Accompagnement Numérique.

Contact : Marine ALLAIN Chargée de mission Commerce Artisanat
04 81 18 45 05 / 06 88 38 73 05 / marine.allain@cc-mdl.fr



Informations pratiques

Arrivés depuis peu à Longessaigne, nous tenions à nous présenter.

Dans ce numéro :

Compte rendu
Conseil
Municipal du
25/10/2017

2
3
4

Nous habitons à MOLAGY **Didier Girardot, Alban Sicard-Morel** et moi, **Marjorie Morel**. Nous avons décidé de nous installer à la campagne pour y trouver le calme, une vie plus saine et aussi pour que je puisse exercer mon activité.

En effet, après l'obtention de mon diplôme d'état du ministère de l'agriculture d'infirmière vétérinaire, j'ai exercé 15 ans dans les cliniques de l'Ouest Lyonnais, puis j'ai décidé d'obtenir un brevet professionnel d'éducateur canin, comportementaliste.

Compte rendu
Conseil
Municipal du
06/12/2017

5
6
7
8
9
10
11

Mon travail consiste à aider les propriétaires de chiot à partir sur de bonnes bases pour vivre en harmonie avec leur animal, car un chiot bien éduqué grandit pour devenir un chien bien éduqué.

J'interviens aussi en tant que comportementaliste lorsque les personnes qui ont des chiens rencontrent des difficultés avec leur animal : aboiements, malpropreté, morsures....

Informations
Mairie

12
13
14

Je me déplace au domicile des personnes qui m'appellent et je les fais venir aussi sur mon terrain pour faire des exercices de rééducation.

Je vais installer prochainement des agrès d'agility pour aider, par le biais de ce sport canin, à renforcer le lien entre le chien et son propriétaire.

Je vais aussi organiser des balades collectives pour le plaisir des chiens comme celui des humains !

Informations
pratiques

15

Je fais aussi de la garderie canine pour une journée, un week-end, une semaine ou plus. J'ai des box de 4 m² ainsi qu'un grand box de 6 m², qui sont chauffés en hiver et bien au frais en été. Les chiens que je garde sont baladés minimum 2 heures dans la journée et après ils peuvent rester sur mon terrain de 3500 m² entièrement clôt et sécurisé.

J'ai terminé ma formation pour l'éducation à la connaissance du chien et la prévention morsure pour les enfants de 4 à 10 ans (PECCRAM) et je vais pouvoir intervenir prochainement dans les écoles, MJC...

Du côté des
associations

16
17
18

N'hésitez pas à m'appeler si vous désirez plus de renseignements au **06-11-55-85-34** vous pouvez aussi visiter mon site <http://marjmorel.wixsite.com/happydogeduk>

En attendant de vous voir prochainement, Didier, Alban et moi vous disons « à très bientôt ».

Agenda

22





Du côté des associations

Bibliothèque

Dans ce numéro :

Compte rendu	2
Conseil	3
Municipal du	4
25/10/2017	
	5
Compte rendu	6
Conseil	7
Municipal du	8
06/12/2017	9
	10
	11
Informations	12
Mairie	13
	14
Informations	
pratiques	15
	16
	17
Du côté des	18
associations	19
	20
	21
Agenda	22

!!! ATTENTION BIBLIOTHEQUE EN DANGER !!!



Vous aimez lire, découvrir ? Vous ou vos enfants fréquentez la bibliothèque individuellement ou par le biais de l'école ? Nous avons donc besoin de vous !!!

Nous sommes actuellement une équipe de 9 bénévoles mais cela est insuffisant pour fonctionner correctement et vous apporter le meilleur service.

C'est pourquoi nous renouvelons notre appel de demande de bénévoles pour votre bibliothèque de Longessaigne afin de faire perdurer convenablement ce service indispensable à la commune. Vous pourrez lire juste après l'article concernant la mise en place du réseau qui permettra à chacun d'avoir accès à un nombre encore plus importants d'ouvrages à sa disposition. Mais il est important pour que cela fonctionne que la Bibliothèque soit ouverte dans votre commune.

Nous avons besoin de personnes pouvant donner un petit peu de son temps pour faire des permanences soit les mardis de 11H à 12H soit les jeudis de 16H30 à 18H00, soit les samedis de 10H30 à 12H00. Nous avons également besoin d'aide un lundi après -midi par mois, pour l'animation avec l'école.

Si vous souhaitez plus de renseignements, venez nous rencontrer à une de nos permanences ou appelez Claire Mure au 04.74.70.19.63 ou Arlette VERMARE au 04.74.70.10.35.

On compte vraiment sur vous !

L'équipe de bénévoles

Voici un petit aperçu des nouveautés que vous pouvez trouver dans votre bibliothèque

NOUVEAUTES ADULTES

- LA TRISTESSE DES ELEPHANTS de Picoult Jodi/Girard
- BAKHITA de Olmi Véronique
- LA VENGEANCE DU PARDON de Éric-Emmanuel Schmitt
- TROIS BAISERS de Pancol Katherine
- UNE FEMME ENTRE DEUX MONDES de Carrère d'Encausse
- DOUBLE PIEGE de Coben Harlan
- LE CHOIX DES AUTRES de Françoise Bourdin
- UN CLAFOUTIS AUX TOMATES CERISES de De Bure Véronique
- UNE FOIS DANS MA VIE de Legardinier Gilles
- NOIR COMME LA MER de Mary Higging clark

NOUVEAUTES JEUNESSE

- CREATIONS POUR TOUTE L'ANNEE
- MISTINGUETTE T 8 (Bande dessinée)
- LES 5 LETTRES DU MOT COEUR de Cassidy Cathy
- LA COLERE DES DRAGONS (plusieurs titres dans la même série)
- LE LOUP QUI APPRIVOISAIT SES EMOTIONS
- LES PETITES CREATRICES T 9
- LES FILLES AU CHOCOLAT T 5, T 5.5, T 6
- UNE COLONNE DE FEU
- A LA FERME
- AVEC MON DOIGT....TOUS EN TRACTEUR



Du côté des associations

Dans ce numéro :

Compte rendu Conseil Municipal du 25/10/2017	2 3 4
Compte rendu Conseil Municipal du 06/12/2017	5 6 7 8 9 10 11
Informations Mairie	12 13 14
Informations pratiques	15
Du côté des associations	16 17 18 19 20 21
Agenda	22

Le réseau des bibliothèques et médiathèques des Monts du Lyonnais : DES SERVICES, DU CHOIX, DES ACCÈS EN PLUS

C'est bien de cela qu'il s'agit : mettre en réseau pour dynamiser, professionnaliser, innover, avec l'objectif d'offrir des médiathèques et bibliothèques plus performantes aux habitants du territoire des Monts du Lyonnais.

En quoi consiste le réseau des bibliothèques et médiathèques des Monts du Lyonnais ?

Ce réseau en cours de construction concerne 21 bibliothèques et médiathèques de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais ainsi que les communes de Courzieu et Yzeron.

Jusqu'à ces dernières années, la coopération entre bibliothèques se faisait ponctuellement sur la base du bon voisinage et du volontariat.

Le réseau est coordonné par le service culturel de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais.

Quelles sont les avantages à appartenir au réseau ?

Pour les bibliothèques :

- Mettre en place une complémentarité de bibliothèques de toute taille, sans sacrifier le service de proximité
- Associer des compétences et des idées
- Faire découvrir des pratiques différentes
- Etendre l'offre de services aux usagers
- Innover
- Mutualiser les ressources financières
- Mutualiser les moyens humains
- Optimiser les achats et les dépenses
- Partager les outils

Pour vous lecteurs et usagers des bibliothèques, à terme ce réseau vous permettra :

- D'avoir une offre documentaire plus importante : vous pourrez réserver un document d'une autre bibliothèque du réseau
- De rendre et d'emprunter des livres dans toutes les bibliothèques du réseau
- D'avoir accès à un portail (site internet) et à un compte lecteur : consultation du compte lecteur, affichage de la liste des prêts en cours de l'abonné et de sa «famille», affichage de la liste des réservations en cours de l'abonné, prolongation d'un document, réservation d'un document, enregistrement des paniers de documents (listes d'envies), donner un avis sur un document...

A partir de quand ces nouveaux services au lecteur seront-ils disponibles ?

Dès le 1^{er} semestre 2018, vous aurez accès à votre compte lecteur sur le portail public. Une nouvelle carte de bibliothèque commune au réseau vous sera remise. Courant 2018, vous aurez accès à la réservation des documents des autres bibliothèques du réseau.

Ce mode de fonctionnement en réseau apportera à tous un service innovant.

TENEZ VOUS INFORMES AUPRÈS DE VOS BIBLIOTHÉCAIRES !



Du côté des associations

Familles Réunies

Dans ce numéro :

Compte rendu
Conseil
Municipal du
25/10/2017

2
3
4

Quelques adhérents de l'association « Familles Réunies » de Longessaigne ont participé au concert des « ***Kids United*** » (enfants unis chantés par Gabriel, Erza, Estéban, Gloria et Nilusi) au Zénith de St Etienne, organisé par l'association « Vivre en famille » de St Laurent de Chamousset, le jeudi 2 Novembre 2017.

Beaucoup de participants, essentiellement des enfants, qui ont appréciés cette sortie.

Bonne ambiance au sein du concert.

Compte rendu
Conseil
Municipal du
06/12/2017

5
6
7
8
9
10
11



Léonie et Elisabeth

Informations
Mairie

12
13
14

Informations
pratiques

15

Du côté des
associations

16
17
18
19
20
21

Quelques dates...

L'Association Familles Réunies vous donne rendez-vous en 2018 :

- Assemblée Générale le 26 janvier
- Carnaval le 18 février
- Concours de belote le 4 mars

Agenda 22



Du côté des associations

Dans ce numéro :

Compte rendu Conseil Municipal du 25/10/2017	2 3 4
	5
Compte rendu Conseil Municipal du 06/12/2017	6 7 8 9 10 11
Informations Mairie	12 13 14
Informations pratiques	15
	16 17
Du côté des associations	18 19 20 21
Agenda	22

LONGESSAIGNE

DIMANCHE 4 MARS 2018 A 14h00

A la salle des fêtes

CONCOURS DE BELOTE

Organisé par « familles réunies »

1^{er} prix : Jambons secs

2^{ième} prix : Epaules

3^{ième} prix : Rosettes

4^{ième} prix Plateaux de fromage

Toutes les doublettes seront primées



Tombola 1^{er} prix une smartbox



Un concours de scrabble sera organisé

1^{er} prix : un panier garni

Casse-croute offert

Saucisson pommes de terre

Inscription : 15€ la doublette / 8€ le scrabble

Renseignements : 04 74 70 14 62



Du côté des associations

Dans ce numéro :

Compte rendu
Conseil
Municipal du
25/10/2017

2
3
4

Compte rendu
Conseil
Municipal du
06/12/2017

5
6
7
8
9
10
11

Informations
Mairie

12
13
14

Informations
pratiques

15

Du côté des
associations

16
17
18
19
20
21

Agenda

22

Cérémonie du 11 novembre

99^{ème} anniversaire de l'armistice de la première guerre mondiale

Le dimanche 12 novembre devant une nombreuse assistance, la cérémonie en hommage à nos soldats morts au champ d'honneur, au cours de ce terrible conflit, s'est déroulée dans un profond recueillement.

Après les sonneries d'usage interprétées par l'EVEIL, la lecture du message de la ministre de la défense par notre maire Bruno GOUJET, les enfants de l'école ont chanté la Marseillaise (la strophe des enfants) et un nouveau couplet qui chante l'espoir, la paix et la liberté. A noter la très bonne tenue des enfants pendant toute la cérémonie. Nous les remercions chaleureusement.



La tradition des gaufres

Cher(e) bédouin(e),

L'année dernière l'association Jeunesse Activ. a relancé la tradition des gaufres qui consistait à en vendre sur la place du village et directement aux portes des bédouins.

L'ensemble des jeunes de l'association tient à remercier les habitants pour leur accueil et leur gentillesse. L'association a pu prendre de l'ampleur et proposer de nouveaux événements afin de dynamiser notre village et les villages alentours.

C'est donc avec plaisir que Jeunesse Activ. réitère cette tradition cette année !

La tournée aura lieu entre Noël et le réveillon du jour de l'an, **du 26 au 30 Décembre.**

La vente sur la place du village aura lieu les matins

de 9h à 13h mardi 26, jeudi 28 et samedi 30 Décembre.

Dans l'attente de passer chez vous ou de vous voir sur la place,
Passez de bonnes fêtes de fin d'année !





Du côté des associations

Classes en 8

Dans ce numéro :

Compte rendu
Conseil
Municipal du
25/10/2017

2
3
4

Compte rendu
Conseil
Municipal du
06/12/2017

5
6
7
8
9
10
11

Informations
Mairie

12
13
14

Informations
pratiques

15

Du côté des
associations

16
17
18
19
20
21

Agenda

22

Soirée des classes en 8

Repas dansant tartiflette

Samedi 17 mars

Menu adulte 18€ :

- un verre apéro offert
- salade
- tartiflette ou poulet
basquaise
- fromage blanc ou sec
- tarte poire

Menu enfant 6€ :

- nuggets frites
- yaourt à boire
- friandises

Réservation avant le 28 février :

Isabelle Yvrel : 06 79 22 92 91

Chantal Divinia : 06 65 71 96 37





Agenda 2018

Dans ce numéro :

Compte rendu
Conseil
Municipal du
25/10/2017

Compte rendu
Conseil
Municipal du
06/12/2017

Informations
Mairie

Informations
pratiques

Du côté des
associations

Agenda

2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22

Janvier 2018				
7 janvier	Voeux	Mairie - Eveil	11h	Salle Polyvalente
26 janvier	Assemblée Générale	Familles Réunies	20h30	Maison des Associations
Février 2018				
1 février	Assemblée Générale	Club Village Fleuri	14h	Salle Polyvalente
17 février	Matinée « Boudins »	Boule Bédouine	9h	Boulodrome
18 février	Carnaval	Familles Réunies	11h	Salle Polyvalente
24 février	Repas	Chasse	12h	Salle Polyvalente
Mars 2018				
4 mars	Concours de belote	Familles Réunies	14h	Salle Polyvalente
15 mars	Mini concours	Club Village Fleuri	14h	Salle Polyvalente
17 mars	Soirée Tartiflette	Classes en 8	20h30	Salle Polyvalente
23 mars	Assemblée Générale	Inter-Sociétés	20h30	Maison des Associations
25 mars	Commémoration	FNACA - Mairie	11h15	Monument aux Morts
Avril 2018				
4 avril	Concours Belote	Club Village Fleuri	14h	Salle Polyvalente
22 avril	Repas des Anciens	Mairie - Familles Réunies	12h	Salle Polyvalente

Etat Civil

Naissances

- **Noham Vesa**, né le 24 novembre 2017, « 4 Place du Lavoir »

Prochain Bulletin

Les articles sont à rendre pour le **vendredi 16 mars** pour une parution durant la première quinzaine d'avril.

Vous pouvez déposer vos articles auprès de l'Agence Postale ou, de préférence, les envoyer par mail à bblanc@longessaigne.net